

BAROMÈTRE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF

Quatrième trimestre 2025



“

Le nombre d'immeubles ayant validé un projet d'infrastructure collective poursuit sa progression avec une augmentation de 17% sur un an. Une évolution d'autant plus significative que la phase de validation constitue l'étape la plus complexe à franchir en copropriété. Désormais, l'installation d'une infrastructure collective a donc été validée dans 1 immeuble sur 6.

Plus de 15 000 immeubles sont par ailleurs équipés, ce qui représente une progression de 43 % par rapport au 4ème trimestre 2024. Enfin, le nombre de points de recharge installés enregistre une hausse de 31% sur l'année.

Clément Molizon, Délégué Général de l'Avere-France

Les chiffres clés au 4ème trimestre 2025

39 648

Nombre d'immeubles ayant **validé** le déploiement d'une infrastructure collective

Par rapport au 4ème trimestre 2024 :

+ 17%

33 880

15 135

Nombre d'immeubles qui sont déjà **équipés** d'une infrastructure collective

Par rapport au 4ème trimestre 2024 :

+ 43%

10 595

37 664

Nombre de points de recharge **installés** dans le résidentiel collectif

Par rapport au 4ème trimestre 2024 :

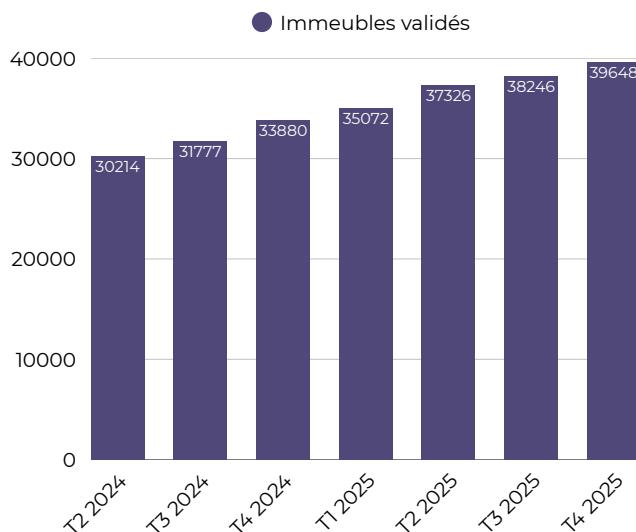
+ 31%

28 689

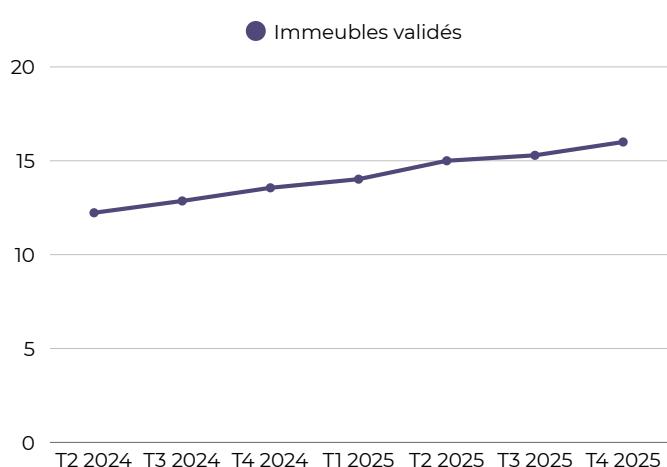


Évolution du nombre d'immeubles ayant validé l'installation d'une infrastructure collective

Nombre d'immeubles ayant validé l'installation d'une infrastructure collective :



Pourcentage d'immeubles ayant validé l'installation d'une infrastructure collective :

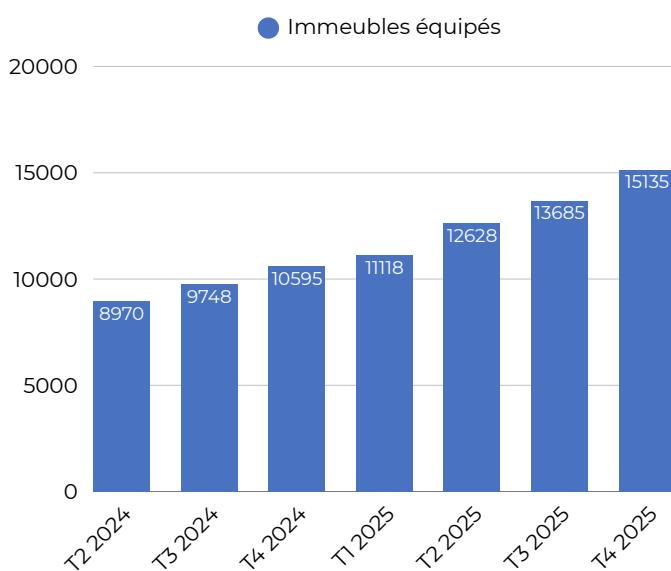


39 648 immeubles signés soit 16% des immeubles collectifs

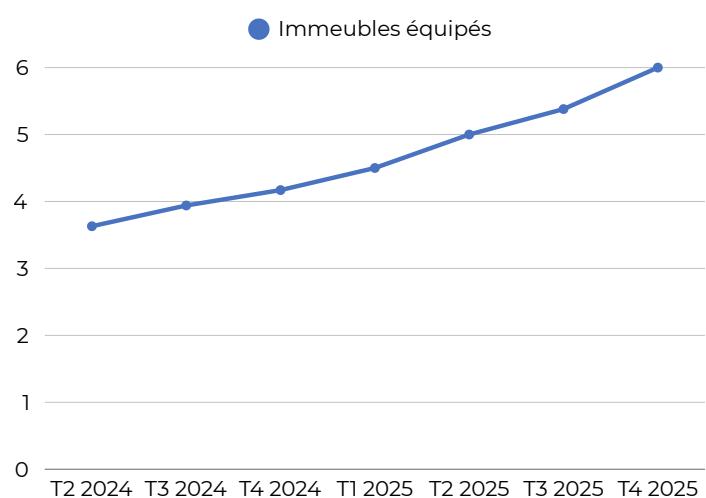


Évolution du nombre d'immeubles qui disposent déjà d'une infrastructure collective

Nombre d'immeubles qui disposent déjà d'une infrastructure collective :



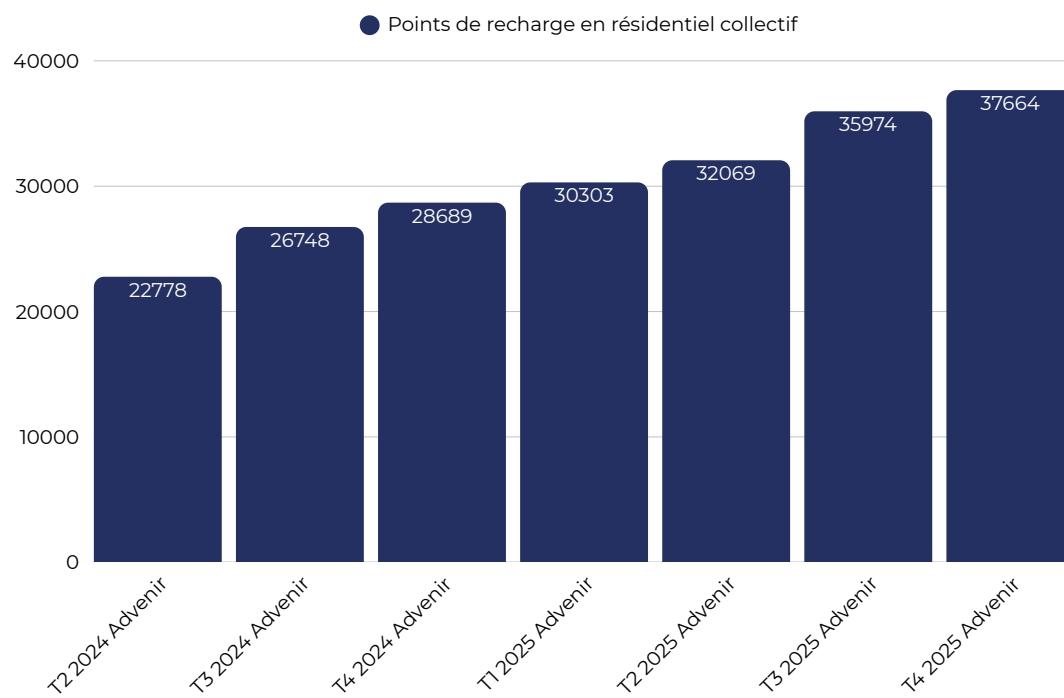
Pourcentage d'immeubles qui disposent déjà d'une infrastructure collective :



15 135 immeubles déjà équipés soit 6% des immeubles collectifs



Évolution du nombre de points de recharge en résidentiel collectif



+ 31% de nombre de points de recharge par rapport à 2024



Méthodologie

Les indicateurs "nombre d'immeubles qui ont validé l'installation d'une infrastructure collective" et "nombre d'immeubles qui disposent d'une infrastructure collective" sont alimentés par les données de l'AFOR, Enedis et des entreprises locales de distribution (ELD) représentées par UNELEG et ELE. Ces données sont remontées avec une fréquence trimestrielle.

L'indicateur "nombre de points de recharge" est alimenté par le programme Advenir, programme CEE piloté par l'Avere-France pour accompagner le financement des points de recharge en France. Ce chiffre correspond au nombre de points de recharge ayant été financés par le programme dans les copropriétés sur l'ensemble du territoire. Il tient compte des points de recharge individuels et des points de recharge partagés entre plusieurs copropriétaires. Ces données sont remontées avec une fréquence trimestrielle.

Le champ d'application considéré par ce baromètre regroupe les bailleurs sociaux, les bailleurs privés, et les copropriétés, neufs et existants, disposant d'un parking.

Le nombre total d'immeubles collectifs disposant d'un parking est estimé à 269 000 (source : Cerema).



Avere-France

L'Avere-France, créée en 1978, est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 270 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation.

<https://www.averé-france.org/>

AFOR

L'AFOR a été créée en octobre 2021 par les spécialistes et pionniers de la recharge en copropriété : Amperus, Borne Recharge Service, Bornes Solutions, Park'n Plug, Waat, Zephyre et Zeplug, face à l'urgence environnementale et pour la qualité de l'air dans les territoires urbains. L'AFOR œuvre pour promouvoir et développer la filière avec les acteurs de l'écosystème : DGEC, Avere-France, Ministères de la transition écologique et des transports et la CRE. Forts de leur expérience depuis plus de 15 ans sur l'ensemble du territoire français, ces opérateurs regroupent près d'un millier de salariés répartis dans toutes les régions, adressant 27K copropriétés, soit plus d'1,5M de foyers. Les opérateurs de l'AFOR fournissent un service complet de recharge : installation, fourniture de bornes et de l'électricité, pilotage énergétique, supervision des points de charge, et maintenance/dépannage 24h/24, 7j/7. L'AFOR regroupe 99,6 % des immeubles en copropriété adressés par les opérateurs en France.

<https://www.afor-ve.org/>

Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 41 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

<https://www.enedis.fr/>

Les Entreprises Locales de Distribution

Les entreprises locales de distribution (ELD) exercent une mission historique de gestion des réseaux de distribution d'électricité auprès de 3,8 millions d'habitants. Employant 7000 personnes, plus de 100 ELD assurent l'alimentation et le développement du réseau électrique sur 2800 communes. Les ELD sont à gouvernance publique, locale ou coopérative. Cet ancrage territorial est gage de proximité de toutes leurs parties prenantes (clients, collectivités, entreprises, ...) et de la réactivité et de souplesse des ELD, ainsi que de leur compréhension des besoins et enjeux locaux. L'Union Nationale des Entreprises Locales d'Electricité et de Gaz (UNELEG) et les Entreprises Locales d'Énergies (ELE) sont les syndicats professionnels représentants des ELD. Ils accompagnent et conseillent leurs adhérents sur l'ensemble des thématiques relatives à la régulation du secteur électrique.

<https://www.uneleg.com/> - <https://www.syndicat-ele.fr/>